

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****SOUS-AMENDEMENT**

N ° I-3905

présenté par

M. Maurel, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon, Mme K/Bidi,  
Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,  
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

à l'amendement n° 1 de Mme Sas

-----

**APRÈS L'ARTICLE 3**

À l'alinéa 5, substituer au montant :

« 100 millions d'euros »

le montant :

« 500 millions d'euros ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement élève le seuil de déclenchement de l'impôt plancher sur la fortune à 500 millions d'euros.

Il cible ainsi la taxe Zucman sur les plus grandes fortunes.